

# Écrire avec des .e.s : pas si simple. Écriture inclusive et surcharge cognitive

Anne Dister and Marie-Louise Moreau

Number 19, Spring 2024

Varia

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1114094ar>

DOI: <https://doi.org/10.17118/11143/21996>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions de l'Université de Sherbrooke (ÉDUS)

ISSN

2369-6761 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dister, A. & Moreau, M.-L. (2024). Écrire avec des .e.s : pas si simple. Écriture inclusive et surcharge cognitive. *Circula*, (19), 3–35.  
<https://doi.org/10.17118/11143/21996>

Article abstract

We analyzed a corpus of productions that contained forms such as *client-e-s*, *tou-tes* and which proved problematic from various angles. The following points emerge from the analysis of the different categories: inclusive writing often generates linguistic insecurity; doublets cause cognitive overload that complicates the management of agreements; these practices lead to a modification of the relationship to the norm; they result in a loss of readability of texts, which undermines everyone's access to mastery of the language, as well as the increased complexity of the morphosyntax of grammatical gender.



**TITRE:** ÉCRIRE AVEC DES .E.S : PAS SI SIMPLE. ÉCRITURE INCLUSIVE ET SURCHARGE COGNITIVE

**AUTEURS:** ANNE DISTER (UCLouvain - SAINT-LOUIS BRUXELLES) ET MARIE-LOUISE MOREAU (UNIVERSITÉ DE MONS)

**REVUE:** *CIRCULA*, NUMÉRO 19 : *VARIA*

**ÉDITEUR:** LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

**ANNÉE:** 2024

**PAGES:** 3-35

**ISSN:** 2369-6761

**URI:** [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/21996](http://hdl.handle.net/11143/21996)

**DOI:** [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/21996](https://doi.org/10.17118/11143/21996)

# Écrire avec des .e.s : pas si simple. Écriture inclusive et surcharge cognitive<sup>1</sup>

Anne Dister, UCLouvain - Saint-Louis Bruxelles

[anne.dister@uclouvain.be](mailto:anne.dister@uclouvain.be)

Marie-Louise Moreau, Université de Mons

[mlmoreau@skynet.be](mailto:mlmoreau@skynet.be)

**Résumé :** Nous avons analysé un corpus de productions qui contenaient des formes comme *client·e·s*, *tou·tes* et qui se révélaient problématiques sous divers angles. Les points suivants ressortent de l'analyse des différentes catégories : l'écriture inclusive est souvent génératrice d'insécurité linguistique ; les doublets provoquent une surcharge cognitive qui complique la gestion des accords ; ces pratiques conduisent à une modification des rapports à la norme ; elles se traduisent par une perte de lisibilité des textes, ce qui grève l'accès de tous à la maîtrise de la langue, et par la complexification de la morphosyntaxe du genre grammatical.

**Mots-clés :** écriture inclusive, insécurité linguistique, lisibilité, orthographe, surcharge cognitive

**Abstract:** We analyzed a corpus of productions that contained forms such as *client·e·s*, *tou·tes* and which proved problematic from various angles. The following points emerge from the analysis of the different categories: inclusive writing often generates linguistic insecurity; doublets cause cognitive overload that complicates the management of agreements; these practices lead to a modification of the relationship to the norm; they result in a loss of readability of texts, which undermines everyone's access to mastery of the language, as well as the increased complexity of the morphosyntax of grammatical gender.

**Keywords:** inclusive writing, linguistic insecurity, readability, spelling, cognitive overload.

---

1. Ce texte a bénéficié des remarques de ses premiers lecteurs, Bernard Cerquiglini, Jean-Marie-Klinkenberg, Dominique Lafontaine, Georges Legros, que nous remercions très chaleureusement pour leur attention et leur contribution éclairée.

## 1. Introduction

Depuis la deuxième décennie de ce siècle dans la francophonie européenne – plus tôt Outre-Atlantique –, deux camps s'affrontent en matière de norme dans la morphologie du genre : l'un est fidèle aux normes linguistiques et orthographiques établies, l'autre encourage l'écriture appelée *inclusive* (ici EI), dite aussi *rédaction égalitaire*, *épïcène*, *non sexiste*, *dégenrée*, *neutre*... Les personnes qui promeuvent ces nouvelles pratiques veulent mettre fin à l'hégémonie des hommes que traduirait l'emploi du masculin dit *générique* (1) et préconisent l'emploi, pour la désignation d'ensembles composés d'hommes et de femmes, soit de doublets en entier (2), soit de doublets abrégés comportant un point médian<sup>2</sup>, ou un point bas, ou un trait d'union, ou une barre oblique (3), soit de termes collectifs (4), soit de termes épïcènes sans marque de genre (5), soit une reformulation de la phrase (6), soit encore le recours à des néologismes qui amalgament tout ou partie des formes des deux genres (7), soit enfin une alternance de formes féminines et masculines (8), sans tenir compte du sexe des personnes désignées.

1. Les électeurs ont désigné leurs représentants à la chambre.
2. Les électeurs et les électrices ont désigné leurs représentants et représentantes à la chambre.
3. Les électeur-trice-s ont désigné leurs représentant-e-s à la chambre.
4. Le corps électoral a désigné sa députation à la chambre.
5. Les électeurs ont désigné leurs mandataires à la chambre.
6. Les élections ont renouvelé la composition de la chambre.
7. Les électeurices, ceux, iels, toustes...
8. Les électrices ont désigné leurs députés et leurs sénatrices<sup>3</sup>.

Dans la toute grande majorité des cas, les doublets abrégés condensent une forme masculine et une féminine, plus rarement deux noms distincts (*p-matrimoine* pour *patrimoine* ou *matrimoine*).

---

2. Cette appellation désigne le signe typographique situé un peu au-dessus de la ligne de base (·), se distinguant ainsi du point bas utilisé pour clore une phrase, p. ex. L'EI a doté *point médian* d'une deuxième acception : le signe qu'on rencontre au milieu des mots, quelle que soit sa position par rapport à la ligne de base.

3. Cette stratégie est très rarement utilisée, pour les raisons qu'on devine. Notre corpus n'en contient qu'un seul échantillon, produit par une auteure dans une revue : [...] *mais aussi celles et ceux, étudiantes, historiens, citoyennes et curieux, qui font des* [...].

Nous porterons une attention particulière aux doublets abrégés (comme (3)) qui se sont largement répandus, malgré les recommandations de guides émanant d'instances officielles qui conseillent de ne faire de ces formes qu'un emploi très limité, et dans les contextes où la place manque (les tableaux, p. ex.) (Commission européenne, 2021 ; Fédération Wallonie-Bruxelles (Dister et Moreau, 2020) ; Guide romand (Moreau, 2001) ; Office québécois de la langue française, 2022). Il ne paraît pas cependant que tout le monde connaisse ces guides, malgré leur large diffusion et leur disponibilité sur internet. Nous y reviendrons.

Nous ne développerons pas ici les raisons avancées par les deux camps, nous nous bornerons à un rappel succinct des principales<sup>4</sup>. Pour ceux qui remettent en cause les règles usuelles, il s'agit d'assurer la visibilité des femmes, qu'on dit occultée dans les emplois masculins ; de rompre avec la dominance du genre grammatical masculin ; de réserver dans la langue un traitement égalitaire aux femmes et aux hommes. De leur côté, les opposants font valoir que le masculin – genre non marqué – peut renvoyer à des ensembles mixtes ; que l'EI compromet la lisibilité des écrits ; qu'elle est associée à un coût cognitif pour les scripteurs comme pour les lecteurs ; que, élitiste, elle grève l'accès à la maîtrise de la langue.

Les nouvelles règles sont présentées dans une multitude de manuels, de guides, de sites internet (Elmiger, 2021<sup>5</sup>). Leur examen donne rapidement à voir qu'ils ne parlent pas tous d'une même voix. Tel met la marque du féminin entre parenthèses, tel autre critique le procédé et penche pour le point médian. Ici, la marque du pluriel est placée après un point qui la sépare de la marque du féminin (*étudiant·e·s*), là, on suggère d'agréger les deux marques (*étudiant·es*). Pour l'un, les formes abrégées devraient être utilisées seulement si la finale du masculin et celle du féminin « ne diffèrent que de lettres en plus ou en moins (*candidat·es*, *collégien·nes*, *Suisse·sses*). Lorsque les mots présentent des désinences différentes, les écrire en entier, ou ne les tronquer que dans les espaces très contraints [sic] (tableaux...), à l'aide d'une barre oblique ("Les auditeurs/trices") » (Viennot, site personnel<sup>6</sup>). Mais un autre guide fournit des exemples comme *animateur·trice*, et un troisième (eninclusif.fr) propose des formes comme *héros·ine*, *nouvelle·au*, *veuf·euve*, qu'aucun autre auteur ne mentionne.

Les règles orthographiques usuelles du français ont été enseignées (avec des succès très relatifs) dans le cadre scolaire, elles sont décrites dans des manuels de grammaire cautionnés par des autorités telles que les ministères de l'Éducation, elles sont (à très peu de choses près) les mêmes pour

---

4. Pour une présentation plus étoffée, nous renverrons, pour la position des partisans de l'EI, notamment à Haddad (2016), Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (2022) [2016], Lessard et Zaccour (2018), Viennot (2016, 2018) ; pour la position des opposants, en particulier, à Cerquiglini (2018a, 2018b), Dister et Moreau (2020), Grinshpun et Szlamowicz (2021), Laflèche (2020), Manesse (2021), Manesse et Siouffi (2019), Rastier (2020a et 2020b), Szlamowicz (2018, 2020), Szlamowicz et Grinshpun (2023) ; pour des études des deux courants, Rabatel et Rosier (2019).

5. Elmiger (2021) recense 1721 guides pour 40 langues. Son recensement commence bien avant les préoccupations qui sont celles de l'écriture inclusive, et la mise en place des moyens rédactionnels que nous citons dans l'introduction. Un grand nombre de ces guides ne concerne donc que la féminisation lexicale.

6. [elianeviennot.fr](http://elianeviennot.fr), onglets « Langue française », « préconisations »

toutes les générations depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans tous les pays, pour tous les groupes humains, indépendamment de leurs orientations politiques ou socio-idéologiques. L'EI ne partage aucune de ces caractéristiques.

Comment les usagers réagissent-ils devant ce changement substantiel ? Que peut-on observer, pour ce qui est de la morphologie du genre, dans les textes qu'ils produisent ? Il ne faut pas de longues observations pour relever de nombreux écarts par rapport aux règles communes, mais aussi aux règles de la grammaire égalitaire (ex. : aucun guide ne préconise de remplacer *vieux* par *vieux-eilles*, qu'on trouve dans le corpus analysé), ou par rapport aux principes fondateurs des innovations (ex. : si on pose que le masculin n'assure pas la visibilité des femmes, pourquoi utiliser un doublet abrégé ici et pas là ?).

## 2. Notre corpus

De 2020 à 2023, nous avons relevé systématiquement les productions recourant à l'EI qui présentaient quelques curiosités sous un angle ou l'autre. Les unes révèlent une complexification manifeste de la morphosyntaxe du genre, avec parfois des répercussions sur les pratiques de certains usagers. Les autres présentent des écarts aux règles grammaticales et syntaxiques soit de la grammaire commune, soit des guides de rédaction égalitaire, ou enfreignent les normes logiques de la communication (qui veulent, par exemple, que sauf recherche d'un effet particulier, on ne se répète pas).

Nos données sont issues des productions orales et surtout écrites qu'il nous était donné d'observer dans notre expérience quotidienne, en n'excluant aucun support, aucun canal : émissions de radio ou de télévision, conversations, livres, presse, sites internet, réseaux sociaux, courriels, publicités, affiches, tags... Notre expérience ne se distingue pas de celle de lecteurs ordinaires, à ceci près que nous avons soigneusement pris note de ces productions, avec leurs références. Nous nous sommes assurées que les textes ne résultaient pas d'une parodie. Nous n'avons toutefois inclus que quelques exemples mêlant production inclusive et production normée (notre première catégorie), sans quoi le recueil des données se serait avéré beaucoup trop lourd, sans supplément intéressant d'information. Le corpus n'a par ailleurs pas retenu les productions destinées à inclure les personnes non binaires<sup>7</sup>. Nous avons réparti nos échantillons en différentes catégories, dont on trouvera la description et des illustrations ci-dessous.

Notre corpus n'a aucune prétention à la représentativité. Il est de type occasionnel. Il n'autorise pas les analyses quantitatives, qui indiqueraient la proportion relative des ensembles distingués, pas

---

7. Dès le moment où on a voulu que la distinction masculin-féminin corresponde strictement à la distinction hommes-femmes, il a fallu imaginer des procédés (que certains utilisent aussi pour des ensembles mixtes) permettant de renvoyer aux personnes qui ne s'identifient à 100 % ni comme des hommes ni comme des femmes : marques spécifiques (*réfugié·x·e·s*), néologismes comme *iel*, *celleux*, *lecteurice*, etc. Mais ces divers procédés et leur emploi demanderaient une analyse spécifique, qui augmenterait significativement le volume de cet article.

plus que leur proportion dans l'ensemble des textes recourant à l'EI<sup>8</sup>. D'autres recherches reproduiraient notre démarche qu'elles recueilleraient forcément des échantillons très différents. Mais nous avons pu le vérifier, au fur et à mesure que nous catégorisons les nôtres, nous avons de moins en moins à créer de nouvelles catégories. Le nouveau corpus disposerait certes de données différentes des nôtres, mais nous sommes persuadées que celles-ci trouveraient facilement à se ranger dans nos catégories.

Pour chacune de celles-ci, nous fournissons plusieurs exemples, qui n'épuisent pas nos données, loin s'en faut. Nous avons sélectionné ceux qui nous paraissaient illustrer au mieux la catégorie dont ils relèvent. Leur nombre ne doit pas être interprété comme reflétant la place qu'ils occupent dans les pratiques des usagers ou dans le corpus, mais il fallait rendre visible la diversité des formes et des contextes dans lesquels les catégories, parfois protéiformes, s'actualisent, en soulignant qu'on n'a pas affaire à des accidents isolés ou idiosyncrasiques.

Nous avons préservé l'anonymat des auteurs. Nous mentionnerons seulement, quand l'information est disponible, s'il s'agit d'un homme ou d'une femme (*H* ou *F*) – avec la précision, le cas échéant, d'une appartenance au milieu universitaire (*univ*) ou politique (*élu*, *élue*) –, d'une entreprise, d'un collectif (*Coll*), d'une organisation (*Org*), d'une institution officielle (*InstOff*)<sup>9</sup>... Par ailleurs, nous approcherons la question de la formalité du contexte de production en distinguant notamment lettres, livres, revues web, Facebook (*FB*), courriel (*mail*), courriel utilisant une liste de diffusion (*mailDiff*), affiche... La majorité des productions sont écrites, les autres seront marquées de la mention [*oral*]. En de rares cas, l'échantillon est antérieur à 2020, il sera alors signalé comme tel.

### 3. Nos catégories

On peut très facilement ranger presque tous les échantillons recueillis dans un nombre limité – une dizaine – de catégories, avec une masse résiduelle limitée de cas davantage idiosyncrasiques qui amèneraient peut-être à constituer des catégories supplémentaires si on travaillait sur un corpus plus vaste.

---

8. Notre travail pourrait s'apparenter à une typologie de fautes orthographiques, où le propos est de catégoriser les écarts et de décrire les catégories, sans prendre en considération la proportion de graphies correctes et incorrectes dans le corpus traité.

9. Quelques exemples. Parmi les institutions officielles, on trouve les organes de l'État, les ministères et les structures qui en dépendent étroitement (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, offices de radio-télévision, structures éducatives, mairies, hôpitaux...). Dans la catégorie des organisations, nous rangeons Amnesty International, les partis politiques, les syndicats... Par *collectifs*, nous entendons des associations de citoyens, de plus petites structures généralement sans statut juridique, se distinguant ainsi des organisations ou des institutions officielles (p. ex., Association des journalistes, Maison des pratiques artistiques amateurs, comités organisateurs de fêtes...).

Nos catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Certains cas pourraient en illustrer plusieurs. Ainsi *le.s propositions.s de.s candidat.e.s* (InstOff, mailDiff) contient une erreur de langue (en traitant *propositions* comme un masculin, avec l'article *le*) ; il ajoute un *.s* à un nom déjà pourvu d'une marque plurielle et il traite *de* comme s'il s'agissait de la forme au singulier de *des*, et sur ces différents points, il ne répond à aucune des recommandations formulées par les partisans de l'EI. Cette multiplicité des écarts dans un même échantillon ne gêne toutefois pas notre propos, puisque nous n'effectuerons aucun traitement quantitatif sur nos différentes catégories.

### 3.1. Une complexification du champ

#### 3.1.1. Des client·e·s et des clients : une cohérence fréquemment prise en défaut

Beaucoup, vraiment beaucoup de productions qui emploient des doublets paraissent cependant avoir du mal à éviter le masculin générique, parfois à quelques mots de distance. Les cas de ce type sont si nombreux que nous avons rapidement décidé de n'en intégrer que quelques-uns dans notre corpus. Pour ménager l'espace disponible, nous ne fournirons que quelques exemples de cette catégorie. (Les formes masculines sont soulignées.)

9. [...] un rapport basé sur des entretiens avec plus de 1100 travailleurs et travailleuses de l'industrie de l'habillement (Ethiopia, Honduras, India, et Myanmar). Il montre que 22% des travailleurs employés ont signalé des retenues de salaires injustes, tandis que près de 80% de ceux qui ont perdu leur emploi n'ont pas reçu l'intégralité de leurs indemnités de licenciement. (InstOff, web)
10. Celles et ceux qui refusent cette réforme sont plus nombreux que ceux qui la veulent. (Org, FB)
11. L'enseignant.e de FLE et les apprenants à qui il.elle s'adresse (F, univ, courriel)
12. Tous les coopérateurs et autres intéressé.es par les moutons et la laine sont les bienvenu.es. (Coll,FB)
13. [...] ils ont apprécié ce qu'ils et elles y ont fait et appris. (F, univ, Instagram)
14. Certain·e·s l'ont tant exploré qu'il a modifié le cours de leur existence et qu'ils ont organisé leur vie autour de l'exploration de ce sentiment. Ils sont apnéistes, coureur·se·s au large, scientifiques, surfeur·euse·s, musicien·ne·s, sauveteur·euses en mer, pêcheur·e·s [sic],... il·elle·s habitent un paysage singulier, un horizon. (InstOff, web)

Plus surprenants sans doute sont ces cas où les scripteurs commencent avec un déterminant doublé, mais poursuivent au masculin :

15. Un.e instituteur de 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> dans les environs ? (H, FB)
16. Un·e chouette coiffeur sympa créatif à Liège ? (F, FB)



Quelques remarques à propos de ce manque de systématisme. D'abord, il interroge sur le ralliement effectif des scripteurs aux arguments piliers de l'EI : s'ils considèrent que le masculin ne renvoie qu'à des individus mâles et occulte la présence des femmes, faut-il comprendre, avec l'exemple (11), par exemple, que les femmes sont moins visibles dans le corps professoral que parmi la population estudiantine ? Pour les pronoms et les accords dans les ensembles mixtes, s'ils souffrent de la prévalence du masculin, pourquoi recourir à un doublet ici, mais s'aligner sur les normes communes là-bas ? Un problème d'interprétation surgit par ailleurs quand on alterne formes dédoublées et masculin. Si on utilise tantôt une forme M+F, puis une forme M, comment cette dernière doit-elle être interprétée ? L'exemple (9) illustre bien la difficulté : faut-il entendre que la retenue de salaire ou le licenciement n'ont touché que les hommes ?

À quoi attribuer cette absence de cohérence grammaticale ? Certainement à des raisons très diverses.

Si des scripteurs laissent échapper un masculin, c'est peut-être parce qu'ils ont été distraits, qu'ils ne contrôlent pas tout le temps les différents aspects de leur production, qu'ils se sont laissés reprendre par les habitudes acquises avant l'avènement de l'EI. S'ils avaient relu leur message, ils l'auraient peut-être modifié.

Certains se coulent dans le moule de l'EI, pour être en accord avec une conviction forte ; mais on ne peut négliger que d'autres, guidés par des effets de mode, se bornent à parsemer leurs textes de quelques doublets, sans modifier pour autant leurs usages linguistiques en profondeur.

Cette non-systématisme relève quelquefois d'une stratégie consciente et volontaire chez d'autres. Certains de nos proches nous l'ont confié, ils estiment qu'employées systématiquement, les formulations doubles compromettent la clarté, la lisibilité de leurs écrits, créent de gênantes redondances ; ils ne sont par ailleurs pas disposés à rédiger de manière à éviter les masculins. Ils sont cependant soucieux d'afficher leur solidarité avec les mouvements féministes et ils emploient un doublet, généralement au début de leur texte, puis poursuivent avec du masculin générique, pratique que conseillent d'ailleurs certains guides. L'adoption de doublets n'a rien à voir en ce cas avec le rejet de la règle classique de la préséance grammaticale du masculin, elle relève alors strictement de la sphère symbolique. Le dédoublement signifie le positionnement de l'auteur par rapport à l'égalité entre les femmes et les hommes, comme pourrait le faire un logo, une icône, une banderole, un ruban ou une lettre symbolique... auxquels cette valeur serait assignée.

### **3.1.2. Des bon·ne·s et des méchants : la non-systématisme au service de la partialité**

L'absence de systématisme n'est pas toujours aussi innocente. Les doublets ne servent parfois à rendre les femmes visibles que dans les positions positives ou neutres, le masculin se spécialisant alors dans la dénomination des positions négatives. (Dans les exemples qui suivent, lorsque pour renvoyer à des êtres humains, les doublets masculins voisinent dans l'espace de quelques lignes,

nous avons transcrit celles-ci. Lorsqu'ils sont plus éloignés, nous nous sommes limitées à énumérer les doublets, puis tous les masculins contenus dans ces textes, qui ne font jamais plus de 4 pages.)

17. Un article de 4 pages comporte 23 mentions d'ensembles comprenant des hommes et des femmes, on y compte 19 doublets : *défenseuses et défenseurs* (10 occ.), *assassiné.e.s* (2 occ.), *défenseur.ses*, *candidat.e.s*, *ceux.celles-ci*, *confronté.e.s*, *ingénieur.e.s*, *leadeuses et leaders*, *nombreux.ses*. À côté de ces doublets, figurent 4 masculins : *ceux-ci*, *défenseurs* (dans une note *infra*), mais aussi deux noms qui renvoient aux adversaires des « défenseuses et défenseurs » : *détracteurs* et *narcotrafiquants*<sup>10</sup>. (F, Revue)
18. Un texte d'une page contient 9 noms dédoublés, il dédouble aussi les déterminants (*tous ceux et toutes celles ; postiers et postières contrain(e)s...*), mais parle de *crétins* [qui dirigent], de *milliardaires assassins* et de *sportifs fraudeurs*. (H, FB)
19. *Les actionnaires de la SNCF devraient avoir honte de gâcher le Noël de tant de familles. Méprisant les salarié-es en lutte, ils ne font que le jeu des profiteurs aisés.* (Élu, FB)
20. [Des] *mort-e-s*, *aîné-e-s* (dans le texte), *un-e Belge*, *habitant-e-s*, *chercheur-euse-s*, *réfugié-e-s*, *professionnelle-s*, *travailleur-euse-s*, *infirmier-ère-s*, *certain-e-s officielle-s éthiopien-ne-s*, *abonné-e-s*, *chacun-e*, etc. VS, dans le même texte, *aînés* (dans un titre), *agents des services de renseignements*, *agents des services de sécurité*, *bourreaux* (2 occ.), *experts*, *militaires érythréens et éthiopiens*<sup>11</sup>, *policiers*, *réfugiés*, *soldats*. Mettons de côté *aînés*, *experts* et *réfugiés* (à côté de *réfugié-e-s*). Il reste 6 noms sur 9 qui renvoient à des catégories à l'image négative. (Org, revue)
21. *La leçon N° 3 est que toustes celles et ceux qui sont victimes de cette politique – les petit.e.s paysan.ne.s, les jeunes, les femmes, les travailleurs/euses, les peuples indigènes – doivent s'unir, par-delà les frontières VS *pompiers*, *décideurs politiques* et *gouvernants*.* (F, presse)
22. *Étudiant-es, représentant-es, entré-es VS *bailleurs de fonds*.* (Org, revue)
23. [...] *en ordonnant l'éviction des Palestinien·nes de leur village entre autres, la politique israélienne de colonisation est illégale [...] Aussi, en l'absence de l'existence d'une réglementation des transactions commerciales avec des *occupants illégaux*, les consommateurs et consommatrices européen·nes sont rendu-es, à leur insu, complices.* (Org, mailDiff)
24. *employé-e-s, habitant-e-s (2 x), patient-e-s (3 x), pharmacien·ne-s, professionnelle-s, réfugié-e-s VS *importateurs* (2 x), *fabricants*, *négociants*, *trafiquants*.* (Org, mailDiff)
25. *jeunes vert-e-s, réfugié-e-s VS *garde-frontières armés*, *passeurs*.* (Org, web)
26. *L'homophobie n'est jamais tolérable. Encore moins lorsqu'elle émane de *représentants de l'État* qui sont censés protéger les citoyen·nes.* (Élue, FB)

10. Des femmes se sont pourtant fait un nom à la tête d'organisations de narcotrafic, sans compter les petites mains et les rouages intermédiaires.

11. Il est pourtant bien établi que ces deux pays comptent des femmes dans leur armée.

27. *d'autres discriminations, comme celles vis-à-vis des migrant·e·s. De nombreux indices montrent l'urgence d'adopter des politiques nettement plus respectueuses du climat et de l'environnement, mais l'accord minimal de la COP26 à Glasgow en novembre dernier témoigne du peu de cas qu'en font les gouvernants actuels.* (Org, FB)
28. *saluons toutes celles et ceux qui se revendiquent woke [sic] aujourd'hui avant que le terme ne disparaisse dans les limbes pour laisser place à la nouvelle lubie de dominants effrayés par la perte potentielle de leurs privilèges.* (H, revue)
29. *les personnes détenant le pouvoir (ici, un artiste, des éditeurs et des institutions) se placent en martyrs face à celles et ceux qui soulèvent les problèmes et celles et ceux qui en sont les réelles victimes. Des récriminations qui répètent presque mot pour mot celles des détracteurs du mouvement #metoo en 2017.* (Presse, web)

Il arrive que la grammaire distribue ses marques en fonction de critères socioculturels et idéologiques. Ainsi, pour ce qui est des noms de professions, les titres au masculin rapportés à des femmes concernent plus souvent des positions prestigieuses que les peu valorisées : il a paru (il paraît encore dans certains milieux<sup>12</sup>) plus facile de féminiser *ambulancier* en *ambulancière*, *postier* en *postière*, qu'appeler *banquière* la propriétaire d'une banque, ou *bâtonnière* la présidente d'un barreau (Cerquiglini, 2018a ; Dister et Moreau, 2006, 2009, 2020, 2022 ; Yaguello, 1978). Dans les années 1990, les promoteurs de la féminisation des noms de professions soulignaient d'ailleurs que c'était surtout pour les positions de prestige (*administratrice*, *sénatrice*, *haute-commissaire*...) que l'égalité entre les femmes et les hommes gagnerait à voir utiliser des noms au féminin.

Ici, cependant, ce qui est à l'œuvre est moins un critère d'ordre socioculturel qu'un critère moral, qui distingue les bons rôles et les mauvais. On use de doublets pour les premiers, les victimes, les opprimés, les faibles ; et on réserve le masculin pour les seconds, les oppresseurs, les responsables des dommages, les puissants. Cette différenciation entretient donc une certaine vision du monde et les stéréotypes qui y sont associés.

### 3.1.3. M·parrain·e·s : un *cout cognitif* pour les lecteurs

C'est l'argument le plus fréquemment utilisé par les adversaires de l'EI et les témoignages en ce sens sont nombreux : les doublets, complets ou abrégés, nuisent à l'intelligibilité des textes<sup>13</sup>. Les uns comme les autres parasitent la lecture en attirant l'attention sur la mixité de l'ensemble désigné, quand bien même cette information n'est pas utile, pertinente pour le propos. Quand ils sont abrégés, les doublets contreviennent en outre à un principe fondamental des écritures alphabétiques qui veut

12. Époque pas tout à fait révolue : si les féminins progressent indubitablement dans l'usage, il reste dans certains cercles des bastions masculins, précisément pour les positions professionnelles hautes comme l'armée et la justice (Dister et Moreau, 2022).

13. Par exemple : « Ces procédés [les doublets abrégés] posent tous des difficultés de formation et de lecture, a fortiori lorsqu'ils sont utilisés de manière intensive ou combinée. Ils ne font actuellement pas l'unanimité, et certains ne sont guère utilisés en dehors des cercles militants. Ils ne sont pas préconisés par les autorités nationales. Nous ne les recommandons pas non plus. » (Commission européenne, 2021 : 56)

rendre compte de la linéarité de la chaîne parlée. Les lecteurs décodent une séquence de graphèmes, puis passent à la suivante, puis à la suivante encore, etc., et un mot écrit correspond à un, et à un seul mot oral. Les doublets avec caractère intercalaire exigent un retour en arrière, et un mot écrit comme *passant-e* transcrit deux mots oraux, /pasã/ et /pasãt/, sans compter le lien qui les coordonne (Manesse, 2022). Bien entendu, la complexité est en fonction de la quantité de formes abrégées et de leur concentration. Ainsi, dans le décodage des extraits suivants, quel lecteur ne marquera pas un temps d'arrêt ? Les formes abrégées sont-elles compatibles avec la fluidité de la lecture ?

30. *Dans le cadre d'une soirée étudiante, toutes les personnes présentes ont bu beaucoup d'alcool. Deux étudiant-e-s A et B, qui sont en couple, passent la soirée à s'embrasser. En rentrant, iels se déshabillent et commencent à se toucher et se caresser. Au bout de quelques minutes, l'étudiant-e A demande à l'étudiant-e B d'arrêter. Malgré cela, l'étudiant-e B continue jusqu'à pénétration avec ses doigts. L'étudiant-e A peut-iel porter plainte ?* (Org univ, brochure).
31. *les p-m-arrain-e-s seront invité-e-s à rapidement présenter leurs candidat-e-s.* (F univ, mail-Diff)
32. *Il-elle-s rappellent également tou-te-s qu'en la matière, l'usage décidera. Enfin, il-elle-s sont plusieurs-e-s à souligner que [...] il-elle-s sont conscient-e-s de ce que ce choix pourrait déplaire à certain-e-s électeur-ric-e-s potentielle-s.* (F, Revue)
33. *L'enjeu pour le-la professionnel-le sera donc de déterminer si les futur-e-s époux-ses consentent librement ou non à l'union, ce qui reste très délicat puisque seul-e-s ces derniers-ères savent s'ils-elles ont donné ou non librement leur consentement [...]. Si le-la professionnel-le suspecte que le-la jeune est soumis-e à un projet de mariage forcé, il-elle doit veiller à [...]* (InstOff, brochure)
34. *La victime peut, à tout moment, informer l'officier [sic] de l'état civil de la situation – y compris le jour du mariage – afin qu'il-elle annule la cérémonie. En effet, ce-cette dernière [sic] a la possibilité d'ajourner le mariage si on l'informe ou si il-elle suspecte qu'une des conditions requises à la célébration de l'union n'est pas respectée.* (InstOff, brochure)
35. *Lors des visites des étudiantes et des étudiants à l'école, l'enseignante ou l'enseignant titulaire invite la ou le spécialiste en musique à participer. Les élèves, les étudiantes, les étudiants et la ou le spécialiste exploitent avec le groupe-classe la démarche de création pour favoriser l'éclosion d'idées novatrices.* (Univ, Livre)
36. [...] *l'accompagnement des travailleur.euse.s sociaux.ales dans le domaine* (Univ, article)

On peut gager que la tâche du lecteur est complexifiée aussi lorsque le caractère intercalaire unit non pas des segments de mots, mais des mots, comme dans *le positionnement du.de la lecteur.rice* (Univ, article) ou *qui permet au.à la lecteurice* (Univ, article), ou lorsqu'on risque non pas un doublet, mais un triplet comme *Le.a.es responsable.s* (revue), dont on se demande par ailleurs à quelle séquence orale il est supposé correspondre.

L'application du principe de linéarité favorise parfois une lecture strictement séquentielle des productions, qui débouche sur un féminin, sans tenir compte de la forme masculine : *citoyen·ne·s* tend alors à ne pas être lu comme correspondant à *citoyens et citoyennes*, mais bien à *citoyennes* seulement. On voit cette interprétation en œuvre dans les échantillons suivants.

37. [Échange entre deux personnes, A et B]

A : *Quelqu'un connaît un·e bon·ne dentiste dans le quartier ?*

B : *Bas de la rue XXX, si un homme vous convient aussi.* (FB)

38. *face à des enseignant·e·s elles-mêmes épuisé·e·s* (Univ, article presse)

39. [...] *un nombre important de défenseur·e·s des droits humains sont encore emprisonné·e·s en Turquie, pour lesquelles Amnesty continuera d'agir.* (Org, revue)

De même peut-on observer une tendance à interpréter les amalgames du type *consommateurice* ou *chercheuse* comme des féminins, ceci de manière d'ailleurs conforme aux régularités statistiques de la langue : parmi les 158 noms en *-rice* présents dans le corpus traité par *lexique.org* 3.83, seuls 2, soit 1,3 %, sont des masculins (*caprice* et *dentifrice*), et on ne relève aucun masculin parmi les 473 noms terminés par *-euse*.

Certains objectent parfois qu'un procédé analogue au point médian était largement utilisé avant l'apparition de celui-ci – la marque du pluriel, comme dans *leur(s) enfant(s)* –, sans susciter autant de remous, sans qu'on évoque la difficulté que son usage entraîne pour la compréhension. Pour être analogues, les deux procédés diffèrent cependant. D'abord, et c'est le point le plus important, les cas où on veut signifier « un ou plusieurs » sont nettement moins nombreux que ceux où on renvoie à des ensembles regroupant des femmes et des hommes. Le (s) et le .e fonctionnent par ailleurs de manière différente. Le premier se situe dans la logique du OU (*leur(s) enfant(s)* = « leur enfant ou leurs enfants ») ; de même pour le deuxième quand le nom est au singulier (*pour être candidat·e* = « pour être candidat ou candidate »). Mais, quand le nom est au pluriel, le .e s'inscrit dans la logique soit du OU, soit du ET, selon le contexte et la connaissance que nous avons de la composition des groupes ; comparez la valeur de *chirurgien·ne·s* dans *Des chirurgien·ne·s examineront son cas demain* VS *Les chirurgien·ne·s du pays réclament une revalorisation de leurs salaires*. Par ailleurs, employé dans le cadre de l'EI, le .s renvoie non pas à un pluriel éventuel comme le (s), mais à un pluriel certain, comme la marque usuelle du pluriel.

On peut schématiser tout ceci comme suit.

**Tableau 1 : Valeurs de (s), ·e et ·s**

| Exemples             | Correspondants                  | Valeurs de (s), ·e et ·s |                 |
|----------------------|---------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Leur(s) enfant(s)    | Leur enfant OU leurs enfants    |                          | (s) => Sg ou Pl |
| Pour être candidat·e | Pour être candidat OU candidate | ·e => M ou F             | ---             |
| Les client·e·s       | Les clients ET les clientes     | ·e => M et F             | ·s => Pl et Pl  |
|                      | Le client ET la cliente         |                          | ·s => Sg et Sg  |
|                      | Le client ET les client·es      |                          | ·s => Sg et Pl  |
|                      | Les clients ET la cliente       |                          | ·s => Pl et Sg  |
|                      | Les clients OU les clientes     | ·e => M ou F             | ·s => Pl ou Pl  |

Le procédé est donc plus complexe qu'il n'y paraît, et même si les lecteurs n'ont pas conscience de la valeur logique du ·e et du ·s, il n'est pas vraiment surprenant qu'ils éprouvent quelquefois des difficultés à la lecture des textes qui en font un large usage.

#### 3.1.4. Lecteur·rice, lecteur·trice, lecteur·ice, lectrice·teur, lecteurice : une multiplicité de formes

La difficulté des lecteurs s'enracine par ailleurs dans la multiplicité des procédés utilisés concrètement. Pour construire les doublets abrégés, un large éventail de solutions est disponible. « Il en résulte une riche panoplie de formes et de fonctions, qui témoigne de la complexité du phénomène en français. » (Elmiger, 2022 : résumé) Certains mettent la marque du féminin entre parenthèses, d'autres la lient au mot à l'aide d'un trait d'union, d'un point, d'autres recourent à une barre oblique, d'autres encore l'écrivent en capitales. Beaucoup utilisent le point médian, dit aussi point milieu, innovation qui a fait irruption dans certains écrits en français peu après 2017 et s'est rapidement répandue. On peut donc observer, pour un même mot, des variantes telles que *client(e)*, *client-e*, *client.e*, *client/e*, *clientE*, *client·e*. Lorsqu'il ne s'agit que d'ajouter un -e pour construire la forme féminine, la solution est commode pour le scripteur – même si, on vient de le voir, elle a un coût cognitif pour le lecteur. C'est d'ailleurs sans doute cette facilité du simple ajout d'un -e final qui donne naissance à des féminins néologiques, alors qu'un autre féminin est attesté depuis longtemps :

40. *Les copain.e.s du vélo* (Affichette)
41. *Appel à candidatures : Programme de mobilité AUF pour chercheur.e.s francophones* (Org, web)
42. *Les réfugié.e.s et demandeur.e.s d'asile* (Org, web)
43. *Je cherche un.e chanteur.e pop rock* (H, web)
44. *l'étudiant.e devient un.e acteur.e de la vie publique* (Univ, web)
45. *un(e) compagnon(ne) de course à pied* (F, FB)

À part peut-être pour les noms en *-eur*, former un féminin est simple, dans la mesure où il suffit d'exploiter les potentialités présentes en langue (Dister et Moreau, 2009 ; Noailly, 2021). Mais si la forme *serveuse*, attestée depuis longtemps, ne pose aucune difficulté au scripteur lorsqu'il doit l'écrire sous la forme pleine, il en va autrement avec les procédés abrégatifs. Notre corpus comporte de nombreuses formations qui ignorent les fondements morphologiques des mots, et que l'on pourrait appeler des « monstres morphologiques ». Si on peut identifier le *e* final de *amie* comme un morphème du féminin, le *ne* de *maçon-ne*, le *te* de *cadet-te* ne correspondent à aucune unité linguistique. A fortiori le *veau* de *nouvelle.veau...* (Manesse, 2019).

46. *Recherche serveuse/r pour poste CDI* (Affiche)
47. *Nous recherchons serve.use.eur* (Affiche)
48. *On recherche Vendeuses(rs)* (Affiche)
49. *Fumeu·rs·ses Merci de respecter le voisinage* (Affiche)
50. *Un(e) coiffeu(se)r<sup>14</sup>* (F, FB)
51. *Verbes utilisés par les locuteur·ices L1 du français* (F, support ppt)
52. *Formateur·rice Demandeurs de Protection Internationale (DPI)* (Org, web)
53. *Des professeurs.res pour t'informer* (Org, web)
54. *Un.e logisticien·ne de recherche à mi-temps* (Org, web)
55. *Le-la héros·ine* (Coll, FB)
56. *Ni Dieu·éesse, ni maître·sse !* (Tag)
57. *belle·au, belles·aux, jouvenceau·e, nouvelle·au, nouvelles·aux; compagnon·e; filou·e, fou·lle, mou·lle; héros·ine; veuf·euve; vieux·eille* (Web)

---

14. Déterminants et noms sont bien collés.

58. *une nouvelle.veau collaboratrice.teur* (Entreprise, mailDiff)

59. *mon/ma compagnon(agne)* (InstOff, mailDiff)

### 3.2 Des écarts par rapport aux normes

#### 3.2.1. I·els nous montre le chemin : *un cout cognitif pour les scripteurs*

Mettons de côté un des procédés utilisés pour échapper au masculin générique et aux doublets : celui qui consiste à faire voisiner un nom au masculin et un synonyme au féminin ou l'inverse, comme dans *les utilisateurs et usagères de la Stib [...] les passagères et usagers pourront à nouveau embarquer...* (InstOff, presse web). De ce dispositif, nous n'avons recueilli que ce seul échantillon. On comprend pourquoi. La recherche de synonymes adéquats ne va pas toujours de soi : quel synonyme pour *étudiant, préfet, Sénégalais...* ? Cette difficulté de rédaction s'assortit par ailleurs d'une difficulté pour les lecteurs, qui, ayant sous les yeux *les enseignantes et les professeurs*, pourraient légitimement se demander si les professeurs ne sont pas aussi des enseignants, ou si seuls les enseignants mâles peuvent être identifiés comme des professeurs.

Certains guides de rédaction égalitaire se prononcent aussi sur l'ordre dans lequel il convient de placer forme masculine et forme féminine. Les uns estiment qu'il faut nommer en premier lieu le contingent le plus nombreux (*les infirmières et les infirmiers*, mais *les banquiers et les banquières*), cette information, rarement pertinente, n'est toutefois pas toujours disponible. D'autres préconisent l'ordre alphabétique ; si la recommandation part d'un bon sentiment égalitariste, cette opération se solde cependant par un cout cognitif certain (*l'Italien et l'Italienne*, mais *les Italiennes et les Italiens*), dont pourraient pâtir d'autres versants de la rédaction.

Indépendamment de ces recommandations, la difficulté de l'EI laisse des traces manifestes. On trouve en effet fréquemment, à proximité d'un doublet, un écart par rapport aux normes usuelles. Parce qu'elle impose aux usagers de mobiliser leur attention sur l'évitement des masculins, l'EI est assurément génératrice de fautes et d'insécurité linguistique. Parfois, il ne s'agit que de coquilles (les trois premiers exemples) ; plus souvent, on a des accords incorrects, bien que basiques.

60. *le soutien de nombreux·ses élu·es socialistes, écologistes et insoumi·es* (Coll, web)

61. *Vendeur·se sportif·ve omni·ommerçant Cycle (H/F)* (Entreprise, web)

62. *ayant sous leur autorité des permanent·e·s* (Org, web)

63. *Nous demandons les auteurs et les autrices de suivre la feuille de style APA* (F univ, mailDiff)

64. *chaque investisseur·euse·s récupérera* (Entreprise, web)

65. *Chaque compositeur·rice·s retenu·e·s travaillera [...]* (Org, FB)



66. *La Première collection underwear Etam qui s'adresse à tou·te·s et à chacun·e·s* (Entreprise, Affiche)
67. *Une ou un gagnant sera tirée au sort le 1 aout* (F, FB)
68. *meilleurs agriculteur et agricultrice biologique* (Coll,web)
69. *non pas pour qu'i·els nous montre le chemin* (InstOff, web)
70. « Osez le féminisme 74 », voues [sic] informent (Coll, web)
71. *Cher* client·e·s, vous avez été [...] (F, FB)
72. *vous serez accueilli par des conseillé(e)s averti(e)s qui aiment jouer* (Entreprise, web)
73. *auprès de cell·eux qui ne sont pas directement concerné·e* (F, courriel)
74. *le point de vue des personnes concerné.es, ce qu'à fait brillamment [...]* (H univ, web)
75. *Et ceux qui ne connaisse pas, n'hésitez pas à aller jeter un œil, vous ne serez pas déçu·e* (F, Revue)
76. *Les écologistes ne sont pas tou·te·s à fait opposé·e·s à la privatisation [...]* (Org, web)
77. *si vous avez des ami.es que cela intéressent [...]* (F, FB)
78. *Que tu sois Paysan.ne.s, jardinier.ère.s, coopérateur.ices, mangeurs.euses engagé.e.s, activistes et militant·e·s pour la souveraineté alimentaire [...]* (Coll, mailDiff)
79. *Un couple heureux est un couple où on s'ennuie moins à deux que tout seul·e [...]* (F, FB)
80. *vous accordé·e de l'importance à la réactivité et à la qualité des services rendus à l'utilisateur dont vous êtes garant·e* (InstOff, web)
81. *Mobilisé·e·s* comme jamais, les groupes étudiants Amnesty de Belgique francophone (Org, revue)
82. *Quand ils aperçurent l'étoile, ils furent saisi.e.s d'une très grande joie* (F, livre)
83. *Ils ont participé.e.s* (Affiche manuscrite dans université)
84. *Pourquoi ta maman t'a donné(e) ce prénom* (web)

Simple fautes de distraction, dira-t-on. En effet, elles ne se différencient pas, a priori, de celles qu'on observe même chez les plus experts des scripteurs, victimes de la complexité du système orthographique français, surtout dans des cadres où la pression normative s'exerce moins que dans d'autres. Il faut toutefois considérer trois points : 1) dans le reste de leur texte, ces scripteurs font preuve pour la plupart d'une bonne maîtrise linguistique, et ne paraissent pas victimes de leur distraction ailleurs que dans notre échantillon ; 2) l'écart se situe à proximité d'un doublet, souvent dans la même phrase ;

3) les échantillons de ce type ne sont pas le fait de quelques individualités. Et puis, surtout, il faut se demander ce qui a provoqué cette distraction. Pour nous, l'élément perturbateur, c'est le recours à des doublets. Nous posons l'hypothèse que l'EI expose les scripteurs à une surcharge cognitive : les doublets mobilisent tant de leur attention qu'elle leur fait défaut pour surveiller les autres aspects formels de leur production. Nous y reviendrons.

Ces difficultés des scripteurs pourraient en fait être plutôt des difficultés de lecteurs : les signes médians parasitent la lecture et les scripteurs ont plus de mal à se relire quand ils veulent contrôler leur production.

### 3.2.2. Des poisson-ne-s ? Et quand on réfère à des animaux ou à des non-animés ?

Un des fondements de l'EI, c'est la supposée invisibilisation des femmes quand on emploie du masculin avec l'objectif de renvoyer à des groupes mixtes<sup>15</sup>. Qu'en est-il s'il est question d'animaux<sup>16</sup> ou d'entités non animées ? Quels accords en genre si on évoque des grenouilles et des crapauds ? Des illusions et des espoirs ou bien des couteaux et des fourchettes... ? La plupart des guides d'EI gardent sur ces points un silence prudent, mais tous leurs exemples concernent seulement des noms +[Humain]. D'autres restreignent le champ d'application aux seules personnes<sup>17</sup>, d'autres encore (p. ex. Lessard et Zaccour, 2018 : 38) l'étendent aux – [Humain] (« aux non-humain-e-s », disent ces auteurs). Les échantillons suivants illustrent cette conception grammaticale.

85. [...] vouloir protéger davantage leur environnement et ses habitant.e.s, que ce soit la faune ou la flore [...] (Revue)

86. Recopiez ce code si vous n'êtes pas un.e robot.e. (Org, web)

Le genre des noms +[Humain] s'exprime soit dans leur forme (*lecteur~lectrice*), soit dans les accords avec les mots qui les accompagnent (*le dentiste~la dentiste*). Qu'en est-il pour les noms –[Humain] ? Restriction faite pour certaines catégories d'animaux (*chien~chienne*) et des emplois comme *habitant*, ils ne connaissent pas deux genres : il n'y a pas de pendant masculin à *armoire*, *image*, *passion*... ; pas de pendant féminin à *gâteau*, *jeu* ou *piano*. C'est seulement dans les accords que l'EI peut se manifester. Sous ce rapport, notre corpus nous offre plusieurs échantillons d'un type particulier, qui pourraient d'ailleurs figurer dans la catégorie 3.4, où on voit les scripteurs en difficulté pour certains accords : on a un nom donneur d'accord –[Humain], soit féminin, soit masculin, mais le participe qui s'y rapporte combine les formes féminine et masculine. Dans l'exemple (94), un nom masculin (*thèmes*) est repris par un pronom dédoublé. On peut penser, pour certains cas au moins, qu'on a affaire à une application mécanique de la nouvelle règle, sans prise en considération de ce sur quoi

15. Bien des experts en linguistique (Cerquiglini, 2018a, 2018b ; Dister et Moreau, 2020 ; Manesse et Siouffi, 2019 ; Grinshpun et Szlamowicz, 2021 ; Rastier 2020a, 2020b ; Szlamowicz et Grinshpun, 2023, p. ex.) réfutent cependant cette position.

16. Notre corpus contient un échantillon avec *poisson-nés*. Il s'agit peut-être d'un second degré.

17. C'est ce que déclarait Viennot dans une interview télévisée de 2021.

elle est supposée porter, l'automatisme s'activant sans doute d'autant plus facilement que le contexte contient déjà un doublet abrégé, et que l'accord concerne souvent des participes passés, autour desquels règne une certaine insécurité linguistique.

87. *Une seule procuration sera accepté·e par votant·e présent·e.* (Org, web et document papier).
88. *Pendant les premiers jours de la pandémie de COVID-19, les maisons de repos et maisons de repos et de soins (MR et MRS) ont été livré·e·s à leur sort.* (Org, mailDiff)
89. [...] *si légalement les libertés des non vacciné·e·s pouvaient être rogné·e·s* (Presse, FB)
90. *les mots qu'il nous a adressé·es* (F, Univ)
91. [...] *les noms de métiers, fonctions et dignités exercé·e·s par des femmes étaient nommé·e·s au féminin [...]* (InstOff, brochure)
92. *Atelier organisé·e par Conservatoire des légumes anciens [...]* (Coll, FB)
93. *COMMANDE PASSÉE August 23, 2020 // NUMÉRO DE COMMANDE 406-8169823-0281938 // ATTENDU(E) D'ICI LE Sep 15, 2020 - Oct 2, 2020* (Entreprise, mail)
94. [...] *autour de tous les thèmes qui intéressent les écologistes : transition, climat, féminisme, énergie, justice sociale et environnementale, économie, biodiversité, mobilité, alimentation, patrimoine, logement... Pour n'en citer que quelques un·e·s !* (Revue)
95. *Marché paysan·ne ; produits fermier·e·s* (Coll, Affiche)

Ce que ces exemples indiquent par ailleurs, c'est que l'EI est une affaire de l'écrit essentiellement. Ici, quand on y trouve des participes, ce sont des formes qui, contrairement à *ouvert*, p. ex., ont la même forme orale aux deux genres, et cela a sans doute contribué à la production de telles curiosités. Si les scripteurs oralisaient les doublets abrégés en les remplaçant par des doublets complets, ils considéreraient sans doute le résultat comme absurde et non viable linguistiquement.

### 3.2.3. Venez tous-tes et tous-tes : *inclure au péril de la redondance*

Le principe même des doublets consiste à faire voisiner une forme masculine et la féminine correspondante. Il en résulte une redondance certaine. Redondance à laquelle certains s'habituent visiblement, alignant deux formes là où une seule aurait suffi. Le phénomène s'observe surtout dans des productions orales, sur lesquelles le contrôle est évidemment moindre.

96. *Bonjour chères autrices et chers auteur·e·s* (F, FB)
97. *Les auteurs et auteurices* ([Oral], InstOff, radio)
98. *nous tenons à remercier nos fidèles donateurs et donateurs* (Org, mailDiff)
99. *pour ne pas laisser un point d'interrogation pour les téléspectateurs et les téléspectateurs*

([Oral] Journaliste, radio)

100. *la magnifique campagne que vous avez fait et faite* ([Oral] Élu, réunion politique)

101. *Il faut pouvoir garantir l'égalité de tou-te-s et tou-te-s.* (Org, Web)

102. *c'est ce qui nous rend toutes et toutes heureuses* ([Oral], H, radio)

103. *Coucou à tout et à tous mes amis et à ma famille.* (F, FB)

104. *Ne faisons pas toute et tout pour s'approprier ces forces vives [...]* ([Oral] Élu, conseil)

105. *On doit faire toute et tout pour que ces gens puissent rentrer chez eux* ([Oral] Élu, Conseil)

On a le sentiment que ce qui frappe certains usagers dans l'EI, c'est autant la répétition des unités que la juxtaposition d'un masculin et d'un féminin. Plusieurs des exemples cités comportent le pronom ou le déterminant *tout*. Il est possible que l'utilisation de *tout* déclenche comme une alarme chez certains usagers, qui pensent devoir le remplacer par un doublet. Ainsi, alors que la plupart des présentateurs de radio ou de télévision alignent leur discours sur les normes usuelles et emploient peu de doublets intégraux, beaucoup expriment cependant leur position pro-féministe avec un *Bonsoir à tous et à toutes*, par exemple, qui pourrait à terme connaître un processus de figement, tout comme *celles et ceux* (dont les adversaires de l'EI se moquent avec la graphie *celzéceux*), où l'ordre des constituants, qui place presque toujours le féminin en premier lieu, suggère d'ailleurs un début de figement.

C'est aussi en termes de redondance qu'on doit analyser le fait qu'on dote d'un -e des noms épi-cènes ou qu'on les emploie avec une double détermination, masculine et féminine. De nombreux échantillons de cette catégorie contiennent le nom *personne*.

106. *personnes qui se sont rencontré-e-s* (Coll, Web, brochure) ; *le point de vue des personnes concerné.es sur ce sujet* (H univ, web) ; *personnes issu-e-s de la diversité* (Coll, web) ; *Personne ici ne pourrait être intéressé-e par des billets thalys* (H, FB) ; *96,6 % des personnes enregistré.e.s comme [...]* (F, Revue) ; *les personnes étrangè-res qui aiment le français* (Presse, web) ; *Un ou une personne* ([Oral], InstOff, radio) ; *Certain.e.s personnes ont besoin de couvertures* (F, FB)

Ce qui est étonnant, c'est que *personne* est un nom féminin. Quel est alors l'avantage de l'EI en ce cas ? Qu'elle visibilise aussi les hommes ? Qu'elle traite de manière égale les hommes et les femmes ? Il y a peut-être une autre explication : *personne* est abondamment utilisé dans les écrits qui se veulent inclusifs, comme substitut de masculins ou de doublets (*les personnes migrantes* plutôt que *les migrants*, ou que *les migrants et les migrantes*, ou que *les migrant.e.s*) ; certains scripteurs associent *personne* à l'EI et pensent opportun dès lors de pourvoir les compléments de ce nom d'une double flexion. On a affaire ici à un phénomène d'hypercorrection, qui consiste à appliquer une règle au-delà de son champ.

Personne n'est pas le seul cas de ce genre.

107. *Je ne comprendrai jamais comment un.e être humain.e peut rire d'un.e autre être humain.e*  
(F, FB)

108. *l'individu.e normal.e* (F, revue)

109. *Nous, individu.e-s réuni.e-s hors des cadres institutionnels, sommes [...]* (Coll, affiche)

110. *un ou une assistante.e ressources humaines* (InstOff, web)

111. *Tous.tes les bénévoles.es* (Coll, FB)

112. *Nous recrutons un.e infirmière.e en chef* (InstOff, web)

Parfois, mais rarement, la volonté d'utiliser *·e-s* conduit au contraire à amputer une forme épiciène de son *e* final (interprété erronément comme une marque féminine ? *un artist~une artiste* ?).

113. *artist.e-s* (Coll, FB)

114. *poët.e.s* (FB)

Ou bien, autre hypothèse, la séquence *·e-s* serait perçue non pas comme l'association de deux marques morphologiques, mais comme un symbole signifiant « à la fois les hommes et les femmes » ? Elle fonctionnerait alors sans doute de la même manière que si on adjoignait au nom masculin un caractère comme *&* ou *+* auquel on assignerait cette valeur : *les artisans&, les détracteurs+*.

### 3.2.4. Un + une = trois : *le compte n'est pas toujours bon*

Transformer certaines expressions pour les rendre inclusives s'avère parfois périlleux. Ainsi, *tous les deux* est utilisé soit pour renvoyer à deux masculins, soit à un masculin et à un féminin, et *toutes les deux* correspond à deux féminins. Mais l'emploi de cette expression sur le mode dupliquant n'est pas toujours compatible avec la logique grammaticale.

Considérons le premier des deux exemples suivants. Pourquoi a-t-on, dans *toustes*, un pluriel pour le masculin (*tous*), et une marque de pluriel pour le féminin (*-es*), puisqu'il n'y a qu'une femme et un homme ? Un problème analogue surgit dans le deuxième exemple, pour lequel le contexte indique qu'un seul homme figure dans l'ensemble désigné par *tou·te-s*, supposé être la forme abrégée de *tous et toutes*. Cette question de logique grammaticale se poserait aussi si l'ensemble ne comportait qu'une seule femme.

115. *une militante brésilienne et un militant congolais, toustes deux féministes* (InstOff, Web)

116. *Bon voyage à tou·te-s* (H, FB)

Les échantillons suivants illustrent une autre difficulté encore. À entendre le premier, les auditeurs de cette radio pourraient penser que le studio accueille six invités, mais en fait, il n'y en a que trois. De même, dans le deuxième cas, le spectacle en question ne met en scène au total que treize artistes.

117. *[Merci à] tous les trois et toutes les trois* ([oral] InstOff, radio)

118. *Treize acteurs et treize actrices* ([oral] InstOff, radio)

Parfois, les accords ne sont pas cohérents avec les chiffres. Ainsi, à propos d'un article écrit par deux chercheurs et une chercheuse :

119. *Dans leur étude, les auteurs et l'auteure se sont demandés [sic] toutefois si la féminisation ne pose pas certains inconvénients. Ils et elles avancent l'hypothèse [...]* (H et F, univ, article 2007)

L'analyse de cet autre échantillon ne permet pas de comprendre comment l'attribut d'un féminin et d'un masculin se retrouve au féminin.

120. *Les autrices et l'auteur de ce dossier sont toutes traductrices.* (F, Revue)

Dans le cas suivant, la logique comptable voudrait qu'on pourvoie d'une marque plurielle soit *candidate*, soit *candidat*. Sinon, on ne peut arriver au total de trois.

121. *Les trois candidate et candidat sélectionnés pour audition* (H univ, courriel collectif)

Inversement, quand une université annonce une rencontre scientifique en précisant par qui elle sera animée avec la mention *animateurs-trices* (Univ, affiche), on comprend mal la marque plurielle quand on voit qu'en fait il n'y a de prévu qu'un animateur et une animatrice.

Les comptes ne sont pas bons non plus quand sur son site, une radio propose un quizz en demandant *Quel groupe ? Quel.le chanteur.euse ?* et en proposant un choix entre quatre personnalités masculines.

Certains de ces exemples pourraient être rangés aussi dans les rubriques 3 ou 4, où il est question de coût cognitif pour les lecteurs et pour les scripteurs : la vigilance demandée par l'emploi de doublets ne peut s'exercer sur d'autres aspects de la production ; c'est à une surcharge cognitive qu'il faut attribuer les écarts.

Le cas suivant demande une analyse un peu plus complexe.

122. *il consiste à imposer un mariage contre la volonté de l'un-e ou des deux époux-ses* (InstOff, brochure)

Sauf pour ce qui est des unions homosexuelles ou polygames, en dehors du champ considéré par les auteurs, un mariage lie un époux, un seul, et une épouse, une seule. On comprend dès lors mal la marque du pluriel finale. On aurait pu aussi écrire, de manière plus lisible, *contre la volonté de l'époux ou de l'épouse ou des deux*.

Le compte n'est pas bon non plus quand un doublet est employé pour une seule personne. Au pluriel, ces formes indiquent qu'il est question d'hommes et de femmes ; au singulier, d'un homme ou d'une femme. Cette dernière lecture est utilisée notamment dans les questionnaires dont les rédacteurs ignorent a priori s'ils seront remplis par un homme ou par une femme (Êtes-vous *indépendant-e* □ *salarié-e* □?). Mais si une seule personne est concernée et si son sexe est parfaitement identifié, il n'y a pas de raison<sup>18</sup> de recourir à un doublet. On a pourtant des utilisations à contre-courant de ce principe.

123. *Julie X, 3<sup>e</sup> candidat.e ; Henri Y, 4<sup>e</sup> suppléant.e ; Matthieu Z, 2<sup>e</sup> effectif.ve...* (Org, listes électorales)

124. *l'écrivain.e éditrice* (H, FB)

125. *Je suis ravi(e) que vous soyez là.* (H<sup>19</sup>, FB)

126. *un stand sur lesquels [sic] tu es bienvenu.e.s* (Org, Web)

### 3.2.5. Liberté·e : quand la militance revisite la grammaire

Lorsque les doublets ont fait leur apparition, ils répondaient à plusieurs critères : il s'agissait de noms, de pronoms et de leurs éventuels déterminants ; ils étaient relatifs à des personnes ; ils se déclinaient en une forme masculine et une forme féminine ; la différence entre ces formes résidait dans la finale ; ils ne concernaient par ailleurs pas des séquences figées. Le cadre actuel est nettement plus large. La grammaire inclusive permet alors aux auteurs d'afficher encore plus clairement leur militance féministe.

127. *Bienvenu·e·s* (Hall d'entrée d'un magasin)

128. *les sans-papier·e·s* (InstOff, 2008<sup>20</sup>)

129. « *Moitié·e·s* » : la vie à deux en 2022 (InstOff, web)

130. *Cheval(es) au féminin et au pluriel* (Entreprise, web)

131. *Paris est fier·e* (InstOff, Affiche)

---

18. À moins que cette personne soit non binaire ?

19. Nous connaissons personnellement ce monsieur, qui ne s'identifie pas comme non binaire.

20. La forme féminine *sans-papière* se trouve dans un roman de Madjiguène Cissé, *Parole de sans-papiers*, La Dispute, 1999.

- 132. *Bébés* et bébéés (panneau dans un magasin)
- 133. P·Matrimoine·s (Affiche pour une exposition)
- 134. p·m·arrain·e·s (F univ, mailDiff)
- 135. tout·e un·e chacun·e (Org, web)
- 136. *une ouverture vers tous·tes les possibles* (InstOff, web)
- 137. *une langue de toustes les possibles* (InstOff, web)

Nous rangerons aussi dans cette catégorie quelques échantillons qui ne recourent pas aux doublets, mais s'inscrivent manifestement dans le même courant féministe militant.

- 138. *la ville de #Pantin s'engage résolument pour l'égalité femmes-hommes et devient Pantine*  
(InstOff, twitter)
- 139. Notre « appelle » (Org, web)
- 140. Noues noues sommes donc tournées vers les forces de l'ordre (Org, twitter)
- 141. EGALITEE ! [L'inscription est en bleu, le E final en rouge] (Banderole sur un bâtiment)

Le phénomène prend de l'ampleur dans les écrits de la comédienne et auteure Typhaine D., qui construit son identité et sa notoriété notamment en inondant ses vidéos et ses publications de multiples *e* et de néologismes féminins : « [...] *l'ajoute de E aux participes présentes, adverbess et partout où cette accorde harmonieuse noues enchante ; la mise à la féminine et la manièrement triomphante de la majuscule des mots qui noues appartiennent, noues plaisent ou noues grandissent, tels que LA Clitorisse, LA Vagine, LA Féminisme, LA Matrimoine [...]* » (site personnel<sup>21</sup>).

Comment interpréter cet élargissement ? Assurément, beaucoup de personnes adhèrent à l'EI par militantisme, ou pour montrer leur sympathie au mouvement féministe. Mais d'autres motivations pourraient être également en œuvre, non exclusives : usage ludique de formes nouvelles, souci d'attirer l'attention, volonté de s'inscrire dans l'actualité, dans l'esprit du temps, de ne pas rester en marge de la mode, conformisme, opportunisme... Si l'on tient ces raisons présentes à l'esprit, on comprend pourquoi certaines entreprises commerciales, dans le domaine de la mode notamment, émaillent leurs publicités de doublets divers, ignorant que ce procédé suscite l'agacement et le rejet d'une

---

21. <https://typhaine-d.com>, onglet « manifeste de la féminine universelle »



partie majoritaire de la population, comme l'indiquent différents sondages récents (IFOP, 2021 ; Observatoire des opinions et des interrogations, 2022 ; CSA, pour CNews, 2023<sup>22</sup>).

## 4. Discussion et conclusion

### 4.1. L'EI génératrice d'insécurité linguistique

Pour décrire des situations où des individus tentent de pratiquer des variétés linguistiques ou des langues socialement valorisées, il est souvent question d'insécurité linguistique. Ces situations ont avec la pratique de l'EI au moins trois points communs.

- Il s'agit pour les usagers d'abandonner des normes qui leur sont familières au profit d'autres qui le sont moins, mais sont identifiées comme de meilleurs usages.
- Cet abandon des anciennes normes et l'intégration des nouvelles supposent que les individus soumettent leurs productions à un contrôle plus ou moins conscient, coûteux sur le plan cognitif. Nous allons y revenir.
- Le souci d'appliquer les nouvelles normes est associé parfois à des phénomènes d'hypercorrection : c'est ce qu'on voit à l'œuvre au moins dans les catégories 3.2.2. (*une procuration accepté-e*, p. ex.) et 3.2.3 (*certain-e-s personnes*, p. ex.).

Les ingrédients de l'insécurité linguistique sont bien présents. Mais alors que dans les situations où on a étudié cette insécurité jusqu'ici, la hiérarchie entre les variétés de langue ou les langues prend principalement en compte un critère symbolique ou social (elle se calque souvent sur la hiérarchie des groupes sociaux), ici, elle se fonde sur un critère idéologique. Les adeptes de l'EI manifestent – à bon compte – leur féminisme ; ceux qui critiquent ces pratiques sont taxés d'antiféministes et de conservateurs, ce qui n'est pas toujours faux. Cette vision simplificatrice néglige cependant que parmi les adversaires de l'EI, se recrutent aussi des personnes qui ont milité et militent encore en faveur de la féminisation des noms de professions ou en faveur d'une réforme de l'orthographe ou sont présentes sur ces deux terrains.

Le deuxième des trois points énumérés mérite qu'on s'y attarde un peu. Lorsque des usagers d'une langue aspirent à pratiquer une autre variété que celle de leur milieu d'appartenance, ils s'astreignent à une constante vigilance. Quand on surveille sa prononciation ou son lexique, ce qu'on veille à ne pas produire, ce sont le plus souvent des unités relativement concrètes : tel trait phonétique, telles unités lexicales d'un sociolecte peu prestigieux, etc. En revanche, contrôler si on ne laisse pas échapper un

---

22. Pour des sondages antérieurs à 2021, voir Dister et Moreau (2020). Aux sondages professionnels, on peut ajouter celui de *Gus and Co Agitateurs d'imaginaire* sur l'utilisation du langage inclusif dans le jeu de société (2023) (disponible sur <https://gusandco.net/2023/05/31/langage-inclusif-sondage-jeux-utilisation/> [Page consultée le 9 avril 2024.], qui sans doute, ne constitue pas son échantillon dans le respect des contraintes statistiques, mais pose des questions autrement plus précises.

masculin pour désigner des ensembles d'hommes et de femmes exige la mise en œuvre d'autres processus cognitifs, puisqu'il s'agit de repérer alors une catégorie morphosyntaxique, identifiable seulement en recourant à une analyse réflexive, métalinguistique. Or, pour prendre un exemple en dehors de notre champ, il est plus facile de repérer dans un discours les emplois de *sois*, *soit*, *soient* ou *aie*, *aies*, *ait*, *aient* que d'y épingler tous les verbes au subjonctif, ce qui demande une analyse métalinguistique plus exigeante.

C'est sans doute cette difficulté qui amène certains usagers à recourir à des doublets seulement dans des routines telles que *tous et toutes* ou *celles et ceux*, etc., ou pour désigner des ensembles de personnes que leurs activités amènent à mentionner fréquemment ; ainsi tel cinéaste parlera volontiers des spectateurs et spectatrices, mais s'en remettra au masculin seul quand il évoquera les indépendants, alors qu'une responsable syndicale évoquera systématiquement les travailleurs et les travailleuses, mais parlera d'adolescents.

#### **4.2. Une surcharge cognitive**

Bien des productions utilisées comme illustrations de nos catégories ne seraient en fait pas entrées dans notre corpus si leur auteur s'était relu, avait été davantage attentif aux aspects formels, en se préoccupant mieux, par exemple, de la cohérence de ses accords. C'est vrai en particulier de nos catégories 3.2.1 et 3.2.2. Mais on peut voir aussi ces écarts comme des indicateurs d'une certaine complexité cognitive, sachant que le non-respect des règles ne se marque pas nécessairement sur le point délicat à gérer, mais sur un autre, qui ne présenterait pas de difficulté en temps ordinaire. Ainsi, quand on propose à des enfants une dictée contenant en fonction d'épithète l'adjectif *petits* et un adjectif moins familier comme *météorologiques*, on relève plus d'omissions de la marque du pluriel dans le deuxième que dans le premier : écrire *météorologique* mobilise des ressources cognitives, qui ne sont plus disponibles pour réaliser l'accord adéquat (Bourdin et Fayol, 1994, 1996, 2002 ; Fayol, 2006, 2008a, 2008b ; Van Reybroeck et Hupet, 2009 ; Bourdin, Leuwers et Bourbon, 2011). Ceci n'est d'ailleurs qu'un cas particulier de ce qu'on observe dans les épreuves dites de double tâche : quand par exemple, on demande à des adultes lettrés d'accorder des verbes avec le sujet tout en mémorisant des chiffres, on voit surgir des écarts qu'ils auraient évités en d'autres circonstances (Fayol, Largy et Lemaire, 1994 ; Totereau *et al.*, 2013 ; Largy et Fayol, 2001). Nous partons de l'idée que l'adoption de graphies avec *-e-s* agit comme une deuxième tâche, qui parasite le contrôle d'autres aspects de la production, et ce d'autant plus facilement lorsque les personnes s'expriment dans des cadres où les contraintes normatives sont moins pressantes (Facebook, courriel...).

### 4.3. La production et la réception des normes

Pour l'apprentissage de l'orthographe usuelle, les usagers peuvent se référer à un ensemble de règles, les mêmes dans toutes les grammaires, les mêmes pour tous les usagers. À part une frange tout à fait résiduelle, une succession multiséculaire de grammairiens a couvert l'ensemble des régularités, transmises pendant plusieurs années par l'institution scolaire, avec un encadrement spécifique, une progression, des exercices, des répétitions, des retours en arrière, des évaluations... Le champ de l'EI est très différent. On n'a pas affaire à des normes unifiées (voir 3.1.4). Les nouvelles formes ne font pas l'objet d'un apprentissage scolaire systématique avec un suivi au long de la scolarité (mais bien des promoteurs de l'EI dispensent des formations – payantes – dans des entreprises, des ministères...). Par ailleurs, parmi les défenseurs de ces nouvelles normes, les spécialistes de la grammaire française<sup>23</sup> sont minoritaires. Le domaine d'expertise des autres, c'est l'histoire de la littérature, la communication, le journalisme, le droit... Mais pas la langue dans ses aspects grammaticaux, syntaxiques, morphologiques, orthographiques, précisément ceux qu'impacte l'EI. Beaucoup s'arrêtent à une analyse linguistique superficielle, repèrent certaines régularités, sans avoir une vue d'ensemble du système et en sous-estimant la complexité de la matière. Ainsi, les guides expliquent comment faire des doublets abrégés, signalent comment réaliser le point médian au clavier, mais beaucoup limitent les exemples aux cas simples (*ami·e, client·e, vigneron·ne...*). La plupart ne disent rien des doublets correspondant à des masculins comme *beau, blanc, fou, franc, guérilléro, grec, héros, lépreux, sportif, vieux...* Il est exceptionnel qu'ils précisent si les formes doubles devraient être utilisées non seulement pour les substantifs +[Humain], mais aussi pour les autres. Ils ne se posent pas la question de savoir comment l'EI pourrait traiter *tous* dans des cas comme *Pierre et Elisa sont tous deux enchantés*. Ils n'envisagent pas non plus ce que deviendrait *eux* dans *Jeanne et Paul l'ont fait eux-mêmes*, pas plus qu'ils n'indiquent le sort à réserver à *être, individu, personne, tout un chacun...* et à leurs déterminants. Quelle est la valeur de *iel, iels* ? M ou F, M et F, non-binaire ? Si certains encouragent des néologismes comme *lecteurices* ou *joueureuses*, qu'en est-il des emplois au singulier : quel déterminant devrait accompagner *joueureuse* ? *Joueureuse* pourrait-il fonctionner au masculin singulier (*un joueureuse* ?), ou est-il réservé au pluriel pour des groupes mixtes ?<sup>24</sup>

---

23. Leurs écrits laissent d'ailleurs voir des lacunes patentes de connaissances grammaticales : ici, on dit que *pyjama* et *bermuda* sont masculins parce qu'il s'agit de vêtements d'abord portés par des hommes (Viennot, FB) ; là, dans une ressource publiée par Divergences, intitulée *Guide de grammaire neutre et inclusive*, on identifie *l'* comme une forme contractée, et on pense que « les articles définis peuvent être utilisés aussi comme complément [sic] d'objet direct » avec, comme exemple, *Je lia [sic] respecte*. (Divergenres, 2021 : 8).

24. Viennot, sur son site (consulté en janvier 2024), précise cependant : au singulier, ces néologismes seraient utiles pour désigner « la personne dont on ne connaît pas le genre ou dont ce n'est pas nécessaire de le préciser ». On les emploierait avec des déterminants féminins, pour deux raisons : d'une part, « les termes féminins désignant tout le monde sans distinction de sexe existent déjà, notamment le mot *personne* ». D'autre part, « la finale féminine en *trice* entraîne spontanément des accords au féminin, selon la logique euphonique de l'accord de proximité (qui donnerait : “les lecteurs et les lectrices sont satisfaites”). »

Les auteurs de guides seraient-ils plus explicites, présenteraient-ils des analyses plus approfondies, qu'on pourrait encore douter de l'implantation de leurs recommandations dans les pratiques. Si beaucoup de scripteurs s'affranchissent de certaines règles orthographiques établies, ils semblent en effet n'avoir qu'une connaissance approximative des nouvelles normes recommandées dans des brochures imprimées ou diffusées sur internet. Ainsi, ceux qui usent abondamment des formes abrégées semblent ignorer que beaucoup de guides, même parmi les plus engagés, conseillent de varier les procédés qui permettent d'éviter le masculin générique (voir les exemples (2)-(8) dans l'introduction), déconseillent de recourir systématiquement aux formes abrégées, mais invitent à limiter leur usage aux espaces où on ne dispose que d'une place réduite (comme les tableaux, les formulaires...). Beaucoup ne connaissent pas ces conseils, ou ils les ignorent. En fait, pour la plupart, ils ne suivent pas les recommandations des manuels, mais se conforment à ce qu'ils pensent être la nouvelle norme sociale. Surement pleins de bonne volonté et inspirés des meilleures intentions, ils se bornent à extraire quelques régularités des productions qu'ils ont sous les yeux, et à les suivre tant bien que mal, en aménageant à leur mode leurs modalités d'application. De là un certain désordre, pour ne pas dire une certaine anarchie. « Maladie de jeunesse », font valoir les partisans de l'EI : le temps canaliser les tendances, il permettra d'identifier les régularités dominantes dans les pratiques, de dégager les nouvelles normes, qui réguleront des usages aujourd'hui un peu chaotiques.

#### **4.4. Des dégâts collatéraux : quid de la lisibilité des textes et de l'orthographe ?**

Mais ce pari sur l'avenir laisse dans l'ombre les dommages que l'EI aura entretemps causés sur deux fronts au moins : la lisibilité des textes et la maîtrise orthographique. On ne peut que constater le manque d'intérêt chez les partisans de l'EI pour ces questions sociétales. Pour le premier point, quand on leur dit par exemple que les points médians rendent les textes plus difficiles à lire, parasitent, encombrant la lecture, ils estiment avoir tordu le cou à l'argument en rétorquant que « Les femmes "n'encombre" pas un texte, jamais. » (Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2022 : 62<sup>25</sup>) ! Pourtant, à lire les exemples fournis pour la catégorie 3.1.3, peut-on encore soutenir que la lecture des textes n'est pas rendue plus ardue quand on y fait un usage intensif des doublets ? On sait pourtant que l'accessibilité des textes est un enjeu démocratique, dont on pourrait penser que les mouvements soucieux d'intersectionnalité aimeraient se préoccuper.

Qu'en est-il du second front ? De multiples études montrent l'une après l'autre, de manière convergente, que l'accord traditionnel de l'adjectif épithète avec le nom – accord impliqué dans les productions en EI – met en difficulté une proportion très importante, allant parfois jusqu'à 70 %, d'écoliers français et belges à la charnière du primaire et du secondaire (Dister et Moreau, 2023). De manière plus générale, alors qu'il existe un large consensus, parmi les spécialistes de la langue, en faveur de la nécessaire simplification de l'orthographe française, les règles de l'EI aboutissent à une complexification indubitable. C'est bien de cette complexification que témoignent nombre de

---

25. L'argument est repris, dans les mêmes termes, par la brochure de l'Université de Liège (2019).

dérapages dans nos échantillons, où l'on voit que beaucoup d'utilisateurs de l'EI, même parmi les plus scolarisés, négligent parfois d'appliquer des règles basiques, parce qu'exposés à une surcharge cognitive (voir les exemples des catégories 3.2.1 et 3.2.2). Et on peut légitimement craindre que l'exposition des élèves aux productions en EI ait des conséquences tout à fait dommageables sur les apprentissages (Sprenger-Charolles, 2021). Nous ne plaçons pas pour une sauvegarde de l'orthographe comme un chef d'œuvre en péril, mais pour qu'elle ne constitue plus, constitue moins un obstacle pour l'accès à l'écrit, obstacle qui pénalise un très large pan de la société, en rendant plus difficile l'accès à l'expression écrite, avec des conséquences importantes sur la réussite scolaire et la réussite sociale des individus, en particulier s'ils sont de milieux socioculturellement moins armés. Or, chez les partisans de l'EI, le souci est peu présent de réformer le code en dehors de leur préoccupation, strictement sectorielle.

Qu'on ne s'y trompe cependant pas : on n'est pas arrivé au grand soir de la désobéissance orthographique. Les seuls domaines concernés ici sont les doublets abrégés et les accords avec des noms de genre différent. Notre corpus contient seulement quatre exemples de noms dupliqués qui s'écartent de l'orthographe usuelle : *paysan·e*, *citoyen·e*, *curieus·es* et *nombreus·es* (3 x)<sup>26</sup>. Le propos de Labrosse (1996), qui appelle à un français désexisé et qui milite notamment en faveur de l'adoption de termes comme *égale*, *professionèle*, *puérile*... pour les deux genres, est autrement plus ambitieux, mais n'a pas reçu jusqu'ici un accueil enthousiaste. Il en va de même pour les propositions lexicales et syntaxiques des cercles non binaires ou LGBTQIA+, qui ne se cantonnent pas aux seuls doublets et aux accords et se montrent nettement plus radicales<sup>27</sup>.

#### 4.5. Un autre rapport à la norme

Il reste que dans ce domaine limité, les usagers paraissent s'être construit une nouvelle position par rapport à la norme. Est-ce imputable à la multiplicité des procédés flexionnels (3.1.4), au manque de convergence des règles, au discours volontiers permissif des promoteurs de l'EI, surtout pour ce qui touche les accords, on assiste à une prise de distance par rapport à LA Règle, à une certaine libération (mais limitée) du poids de la norme. Si les normes usuelles s'appliquent de manière systématique (p. ex., quand deux adjectifs se rapportent à un nom pluriel, on ne conçoit pas, dans la culture grammaticale d'avant l'EI, qu'on puisse accorder l'un et pas l'autre et qu'on puisse écrire, par exemple : *les nouveau commerçants réunis*), celles de l'EI paraissent optionnelles. Leur application pourrait être fonction des scripteurs, des noms concernés, de la plus ou moins grande facilité avec laquelle on peut les accommoder, du nombre d'accords impliqués...

---

26. Les deux premières formes sont produites par la même personne, de même que les deux dernières, qu'on rencontre sur la page FB de Viennot. Le procédé permet d'éviter des finales en *eux·ses* ou *eux·euses*. Il ne fait cependant l'objet d'aucun commentaire, et nous n'avons pas rencontré chez cette autrice de formes masculines telles que *nombreus* ou *curieus*, si bien qu'on ne peut rien en inférer quant au souci de simplifier l'orthographe.

27. Voir [alpheratz.fr](http://alpheratz.fr), [lavieennequeer.wordpress.com](http://lavieennequeer.wordpress.com), [convergenres.org](http://convergenres.org), p. ex.

De cette prise de distance par rapport à la norme, il résulte un changement dans la conception de ce qu'est une faute. On recommande certes d'écrire *adolescent·e·s*. Cela signifie-t-il pour autant qu'*adolescents* sera identifié comme une faute ? Apparemment non, comme le suggèrent les très nombreuses productions qui mêlent des doublets abrégés avec des formes usuelles (voir 3.1.1 et 3.2.2). Passe-t-on pour ignorer l'orthographe si on écrit *paysan·e*, *criminel·e*, *copain·e* ? Faute d'une ambition plus large quant aux réformes orthographiques, les promoteurs n'abordent pas le point, mais leurs exemples respectent tous – à quatre exceptions près, mentionnées en 4.4 – l'orthographe légitime des formes dupliquées, ce qui ré-orienterait leur choix vers *paysan·ne*, *criminelle*, *copain·ine*. La tolérance, en revanche, est explicitement de mise pour ce qui est des accords avec des noms de genre différent : accords avec des doublets, accord de proximité, accord avec le nom le plus important, accord au masculin (mais pas trop).

Au-delà des formes particulières, concrètes, on assiste toutefois à un certain raidissement des positions normatives sur le principe même. Certes, des autorités politiques (via des décrets, des circulaires, etc.), des institutions, des maîtres... déconseillent fermement le recours aux doublets, surtout abrégés (Dister, 2023). En revanche, d'autres institutions, d'autres enseignants, certaines revues scientifiques... n'acceptent désormais d'écrits que rédigés de manière dite inclusive (Loison *et al.*, 2022). Parfois, l'imposition prend un tour moins institutionnel. Ainsi, un universitaire poste, sur un réseau scientifique spécialisé, un message contenant « *pourrait intéresser ceux qui travaille sur [...]* ». Il fait aussitôt suivre son envoi d'un deuxième, où il corrige *travaille* en *travaillent*, ce qui donne lieu à la réaction d'une collègue : « *et tant qu'à faire : celles et ceux qui travaillent* ». Nous gageons que si l'auteur du message initial avait écrit *celles et ceux qui travaille*, aucun membre de ce réseau n'aurait réagi.

C'est que l'essentiel ne se joue pas sur le plan de la grammaire, mais à un autre niveau, idéologique. Si on invite les usagers à dire et écrire *les Liégeois et les Liégeoises*, c'est moins pour signifier que Liège compte aussi des femmes que pour enfoncer sans cesse le clou que les femmes n'occupent pas dans la société toute la place qui leur revient. Si tel est bien le cas, l'argumentaire des partisans devrait se montrer plus explicite sur la question, abandonner les raisonnements linguistiques, ne plus imputer à la langue, aux grammairiens la responsabilité des inégalités.

#### **4.6. Et enfin...**

Nos échantillons, qui ne constituent qu'une partie de notre corpus, devraient avoir montré que l'écriture dite *inclusive* a plus d'un piège dans son sac. Et que nombreux, très nombreux sont les usagers qui ne parviennent pas à éviter l'une ou l'autre de ses embuches. Même parmi les plus lettrés. Qu'en est-il des autres ?

## Bibliographie

- Boudrin, Béatrice et Michel Fayol (1994), « Is written language production more difficult than oral language production? A working memory approach », *International journal of psychology*, n° 29, p. 591-620.
- Bourdin, Béatrice et Michel Fayol (1996), « Mode effects in a sentence production span task », *Cahiers de psychologie cognitive*, p. 245-264.
- Bourdin, Béatrice et Michel Fayol (2002), « Even in adults, written production is still more costly than oral production », *International journal of psychology*, n° 37, p. 219-227.
- Bourdin, Béatrice, Christel Leuwers et Carole Bourbon (2011), « Impact des contraintes linguistiques et cognitives sur l'acquisition de l'accord en genre de l'adjectif en français écrit », *Psychologie française*, n° 56, p. 133-143.
- Cerquiglini, Bernard (2018a), *La ministre est enceinte ou la grande querelle de la féminisation des noms*, Paris, Seuil.
- Cerquiglini, Bernard (2018b), « La parité dans la langue. Réflexion sur une exception française », *Revue de linguistique française*, n° 11.1 (*Les défis de l'écriture inclusive, Le discours et la langue*, sous la dir. d'Alain Rabatel et Laurence Rosier), p. 27-39.
- Commission européenne (2021), *Guide de rédaction de la Commission européenne*, Secrétariat général, disponible sur <https://docplayer.fr/207715340-Guide-de-redaction-de-la-commission-europeenne.html>. [Page consultée le 3 avril 2024.]
- CSA, pour CNews (2023), « Sondage : 6 Français sur 10 pensent qu'il faut interdire l'écriture inclusive à l'université », disponible sur <https://www.cnews.fr/france/2023-06-14/sondage-6-francais-sur-10-pensent-quil-faut-interdire-lecriture-inclusive>. [Page consultée le 3 avril 2024.]
- Dister, Anne (2023), « De la féminisation des noms à la féminisation des textes : politiques linguistiques et argumentaire », *Le français moderne*, n° 1, p. 37-54.
- Dister, Anne et Marie-Louise Moreau (2006), « Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes. Les dénominations des candidates dans les élections européennes de 1989 et de 2004 en Belgique et en France », *Langage et Société*, n° 115, p. 5-45.
- Dister, Anne et Marie-Louise Moreau (2009), *Féminiser ? Vraiment pas sorcier ! La féminisation des noms de métiers, fonctions grades et titres*, Louvain-la-Neuve, Duculot, De Boeck.
- Dister, Anne et Marie-Louise Moreau (2020), *Inclure sans exclure. Les bonnes pratiques de rédaction inclusive*, Bruxelles, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Collection guides.
- Dister, Anne et Marie-Louise Moreau (2022), « Madame l'Administrateur, c'est presque fini... La dénomination des candidates lors des élections : étude diachronique », dans Benjamin Fagard et Gabrielle Le Tallec (dir.), *Entre masculin et féminin... Approche contrastive : français et langues romanes*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, p. 31-54.

- Dister, Anne et Marie-Louise Moreau (2023), « Quels enfants pourraient intégrer facilement les règles préconisées par l'écriture 'inclusive' ? Conseils à la politique linguistique », *Le français moderne*, 2023, n° 1, p. 70-98.
- Divergenres (2021), *Règles de grammaire neutre et inclusive*, Québec, disponible sur <https://divergenres.org/wp-content/uploads/2021/04/guide-grammaireinclusive-final.pdf>.
- Elmiger, Daniel (2021), « Y a-t-il un guide dans la rédaction ? », *GLAD !*, n° 10, <https://doi.org/10.4000/glad.2800>.
- Elmiger, Daniel (2022), « Variété inclusive et vérité morphologique : petite typologie des noms communs de personne abrégés », *GLAD !*, n° 13, <https://doi.org/10.4000/glad.5689>.
- Fayol, Michel (2006), « L'orthographe et son apprentissage », *Les journées de l'ONL, Enseigner la langue : orthographe et grammaire*, p. 53-72.
- Fayol, Michel (2008a), « L'apprentissage de la morphologie du nombre », dans Catherine Brissaud, Jean-Pierre Jaffré et Jean-Christophe Pellat (dir.), *Nouvelles recherches en orthographe*, Limoges, Lambert Lucas, p. 119-135.
- Fayol, Michel (2008b), « La question des accords », dans Michel Fayol et Jean-Pierre Jaffré, *Orthographier*, Paris, PUF, p. 155-168.
- Fayol, Michel, Pierre Largy et Patrick Lemaire (1994), « When cognitive overload enhances subject-verb agreement errors. A study in French written language », *Quarterly journal of experimental psychology*, n° 47A, p. 437-464.
- Grinshpun, Yana et Jean Szlamowicz (dir.) (2021), *Le genre grammatical et l'écriture inclusive en français*, *Observables*, n° 1.
- Haddad, Raphaël (dir.) (2016), *Manuel d'écriture inclusive. Faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire*, Paris, Mots-Clés.
- Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (2022) [2016], *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe*, *Guide pratique*, Paris, La documentation française.
- IFOP 2021, *Notoriété et adhésion aux thèses de la pensée « woke » parmi les Français*, disponible sur <https://www.ifop.com/publication/notoriete-et-adhesion-aux-theses-de-la-pensee-woke-parmi-les-francais/>. [Page consultée le 3 avril 2024.]
- Labrosse, Céline (1996), *Pour une grammaire non sexiste*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- Laflèche, Guy (2020), *L'Office québécois de la langue française et ses travailleuses du genre*, Québec, Singulier.
- Largy, Pierre et Michel Fayol (2001), « Oral cues improve subject-verb agreement in written French », *International journal of psychology*, n° 36, p. 121-131.
- Lessard, Michaël et Suzanne Zaccour (2018), *Manuel de grammaire non sexiste et inclusive. Le masculin ne l'emporte plus !*, Québec, M ; Paris, Syllepse.



- Loison, Marie, Olivia Samuel et François Théron (2022), « L'écriture inclusive et ses usages dans les revues de sciences humaines et sociales », *Revue des sciences sociales*, n° 68, p. 186-194.
- Manesse, Danièle (2019), « La langue à tous ses niveaux face à l'écriture inclusive », dans Danièle Manesse et Gilles Siouffi (dir.), *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*, Paris, ESF Sciences humaines, p. 35-56.
- Manesse, Danièle (2021), « Les grands écarts de l'écriture inclusive. Entre l'amour de la langue et l'amour de moi, moi, moi », *Cités*, n° 86, p. 71-86.
- Manesse, Danièle (2022), « Contre l'écriture inclusive », *Travail, genre et sociétés*, n° 47, p. 169-172.
- Manesse, Danièle et Gilles Siouffi (dir.) (2019), *Le féminin et le masculin dans la langue : l'écriture inclusive en questions*, Paris, ESF Sciences humaines.
- Moreau, Thérèse (2001), *Écrire les genres : guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épiciène*, Genève, Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences, Disponible sur <https://www.ge.ch/document/guide-romand-aide-redaction-epicene/ecrire-genres-2001>. [Page consultée le 6 avril 2024.]
- Noailly, Michèle (2021), « Former un féminin est-il si difficile ? », *L'information grammaticale*, n° 170, p. 25-32.
- Observatoire des opinions et des interrogations (2022), *L'écriture inclusive en France en 2021*, étude co-réalisée par l'agence Mots-Clés et Google, [www.motscles.net](http://www.motscles.net).
- Office québécois de la langue française (2022), *Autoformation sur la rédaction épiciène*, disponible sur <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/formation-redaction-epicene.pdf>. [Page consultée le 6 avril 2024.]
- Rabatel, Alain et Laurence Rosier (dir.) (2019), *Les défis de l'écriture inclusive, Le discours et la langue*, numéro thématique de la *Revue de linguistique française*, vol.11, n° 1.
- Rastier, François (2020a), « Écriture inclusive et exclusion de la culture », *Cités*, vol. 82, n° 2, p. 137-148 disponible sur <https://www.cairn.info/revue-cites-2020-2-page-137.htm>. [Page consultée le 6 avril 2024.]
- Rastier, François (2020b), « Écriture inclusive et séparatisme linguistique », *Mezetulle*, disponible sur <https://www.mezetulle.fr/ecriture-inclusive-et-separatisme-linguistique/>. [Page consultée le 6 avril 2024.]
- Sprenger-Charolles, Liliane (2021), « Coût de l'opacité de l'orthographe sur l'apprentissage de la lecture », *Cités*, n° 86, p. 57-70.
- Szlamowicz, Jean (2018), *Le sexe et la langue : Petite grammaire du genre en français, où l'on étudie l'écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance*, Paris, Intervalles.

- Szlamowicz, Jean (2020), « L'inclusivisme est un fondamentalisme », dans Créola Baltaretu Thénault (dir.), *Texto !*, vol. XXV, n° 1-2, disponible sur <http://www.revue-texto.net/index.php?id=4397>. [Page consultée le 6 avril 2024.]
- Szlamowicz, Jean et Grinshpun Yana (2023), « L'écriture inclusive à l'épreuve de la linguistique », *Observatoire des idéologies identitaires*, disponible sur <https://decolonialisme.fr/lecriture-inclusive-a-lepreuve-de-la-linguistique/#:~:text=L'%C3%A9criture%20inclusive%20est%20une,%C3%A0%20aucune%20r%C3%A9alit%C3%A9%20proprement%20linguistique>. [Page consultée le 6 avril 2024.]
- Totereau, Corinne, Catherine Brissaud, Caroline Reilhac et Marie-Line Bosse (2013), « L'orthographe grammaticale au collège : une approche sociodifférenciée », *Approche neuropsychologique des apprentissages chez l'enfant*, n° 123, p. 164-171.
- Van Reybroeck, Marie et Michel Hupet (2009), « Acquisition of number agreement: Effects of various processing demands », *Journal of writing research*, vol. 1, n° 2, p. 153-172.
- Viennot, Éliane (dir.) (2016), *L'Académie contre la langue française*, Paris, iXe.
- Viennot, Éliane (2018), *Le langage inclusif : pourquoi, comment*, Paris, iXe.
- Yaguello, Marina (1978), *Les mots et les femmes*, Paris, Payot.